

Règlement intérieur de la section sportive scolaire football du collège de l'Aulne

Objectif

La section sportive scolaire (SSS) football a un enjeu éducatif, sportif et scolaire. Cette section ne se limite pas simplement à l'apprentissage d'habiletés spécifiques au football, mais contribue également à développer des valeurs de citoyenneté : respect d'autrui, goût de l'effort, entraide, autonomie.

Dès lors, l'élève s'engage à respecter le règlement intérieur de la section.

Règles à respecter

L'élève se doit d'avoir un comportement irréprochable en cours et aux entraînements.

Une attention particulière sera également portée aux résultats scolaires de l'élève et à son attitude face au travail.

En cas de comportements inappropriés ou de résultats scolaires en forte baisse, l'équipe éducative se réserve le droit de suspendre temporairement ou définitivement l'élève de la section sportive scolaire football.

Organisation et fonctionnement

Horaire : mardi de 15h40 à 17h et vendredi de 15h à 16h30

Lieu de pratique : stade de foot de Chateauneuf du Faou

Tenue : Les élèves doivent obligatoirement porter des protège-tibias et des chaussures moulées foot.

Une gourde d'eau est également nécessaire à chaque entraînement. Sous réserve de sponsors/dons, nous espérons offrir une tenue de football aux élèves de la section.

Encadrement : Antoine Noel et Jérémy Laot (diplômés BMF) assurent les entraînements. Ils prendront en charge les élèves dans l'enceinte du collège et les ramèneront au collège à la fin de l'entraînement.

Mme Kervella (professeure d'EPS) assurera le lien entre le pôle scolaire, le pôle sportif et les familles.

Dispense

Toute absence ou dispense ponctuelle devra être justifiée auprès de la vie scolaire. L'élève dispensé restera en salle de permanence au collège ou assistera à la séance de football.

Evaluation

Les séances sportives ne sont pas évaluées. Cependant, une appréciation sur le comportement, investissement/progrès sera mentionnée sur le bulletin scolaire de l'élève.

Rencontre sportive

Au cours de l'année scolaire, si des rencontres sportives se font dans le cadre de l'UNSS, l'inscription à l'AS du collège sera obligatoire. Nous rappelons que dans ce cadre, la pratique du football ne se limite pas au rôle de joueur, mais également d'arbitre.

Règlement intérieur de la section sportive scolaire football

Je soussigné(e)représentant légal de
.....certifie avoir pris connaissance du règlement de la section sportive
football du collège de l'Aulne pour l'année scolaire 2025/2026

A , le

Signature du représentant légal

Signature de l'élève